

## COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

### **DÉLIBÉRATION n° 2024/09/26-02**

<p><b>Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) niveaux composantes (Vague 4) au titre de l'année universitaire 2024/2025</b></p>
--

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance exceptionnelle du 26 septembre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de CACQUERAY, Vice-présidente formation,

**Vu** le Code de l'éducation,

**Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**Vu** l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation,

**Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

**Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

**Vu** la délibération n° 2024/06/06-02 de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 6 juin 2024 portant approbation des cadrages d'établissement relatifs aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences pour les diplômes de licence, licence professionnelle, master et licence avec accès santé (LAS) (M3C), au titre de l'année universitaire 2024/2025,

**Vu** la délibération n° 2024/09/19-01 de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 19 septembre 2024, portant révision du cadrage d'établissement relatif aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) pour les diplômes de licence, licence professionnelle et master, au titre de l'année universitaire 2024/2025,

**Considérant** l'évolution des maquettes de formation et les actualisations réglementaires,

**Considérant** la nécessité pour l'établissement d'adapter chaque année les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C),

**Après en avoir délibéré,**

Article unique :

**APPROUVE** les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C), dont les structures et modalités de consultation sont annexées à la présente délibération, au titre de l'année universitaire 2024/2025, présentées par les composantes d'Aix-Marseille Université suivantes :

- FDSP - Faculté de droit et de sciences politiques ;
- INSPE - Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation ;
- IAE - Institut d'administration des entreprises - coportage IUT ;
- IUT- Institut universitaire de technologie d'Aix-Marseille ;
- SMPM - Faculté des sciences médicales et paramédicales.

## COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

**Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Composition : 40 membres  
Membres en exercice : 40  
Quorum : 21  
Présents et représentés : 32

Fait à Marseille le 26 septembre 2024



Pour le Président, et par délégation,  
la Vice-présidente formation  
Sophie de CACQUERAY

**Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) 2024-2025**  
**Vague 4**  
**Approbation par la CFVU exceptionnelle du 26 septembre 2024**

Composante	Diplôme	Mention	Observations	Intitulés des fichiers de collecte
FDSP	Certificat de capacité	Droit	Niveau 2 Modification par rapport à la version votée à la CFVU du 19 septembre 2024	FDSP_M3C_Capacité_Niv 2_V2_24-25
FDSP	LP	Plusieurs mentions	Niveau 2 Modification par rapport à la version votée à la CFVU du 18 juillet 2024	FDSP_M3C_LP_Niv 2_V2_24-25
FDSP	Licence	Droit	Niveau 3	FDSP_M3C_L_L EAD_Niv 3_24-25
FDSP	Master	Plusieurs mentions	Niveau 2 Modification par rapport à la version votée à la CFVU du 18 juillet 2024	FDSP_M3C_M_Niv 2_V2_24-25
FDSP	Master	Plusieurs mentions	Niveau 3	FDSP_M3C_M_M1 DPU Administration de la Défense_Niv 3_24-25 FDSP_M3C_M_M1 DPU Etudes parlementaires et droit des assemblées_Niv 3_24-25 FDSP_M3C_M_M1 Droit de la santé_V2_Niv 3_24-25 FDSP_M3C_M_M1 Justice, procès, procédures_V2_Niv 3_24-25
INSPE	Licence	Sciences de l'éducation et de la formation pour le parcours Education et apprentissages à l'école primaire	Niveaux 1 à 3 Modification par rapport à la version votée à la CFVU du 8 juillet 2024	INSPE_L_Sc de l'éduc et de la form_Parcours Educ et app à l'école primaire_Niv 1 à 3_V2_24-25
IUT	LP	Métiers de la santé : technologies	Niveau 3 Modification par rapport à la version votée à la CFVU du 8 juillet 2024	IUT_M3C_LP_Métiers de la santé_technologies_Parcours MTB_V2_Niv 3_24-25
IUT et IAE	LP	Management et gestion des organisations	Niveau 3	IUT-IAE_M3C_LP_Mangt et gest des org_Parcours_Mangt PME-PMI_Niv 3_24-25
SMPM - Maieutique	Diplôme de formation générale (DFG)	Diplôme de formation générale en sciences maieutiques (DFGSMa)		SMPM_M3C_DFGSMa_24_25
SMPM - Maieutique	Formation approfondie (FA)	Formation approfondie en sciences maieutiques (FASMa)		SMPM_M3C_FASMa_24_25
SMPM - Paramédical	Diplôme d'Etat	Pédicure-podologue		SMPM_M3C_DE_Pédicure Podologue_24_25

**amU - CFVU : DÉLIBÉRATION n° 2024/09/26-02**

ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION n° 2024/09/26-02

Consultation des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C), votées en **CFVU exceptionnelle le 26 septembre 2024**, via le lien AMUbox public, ci-dessous :

[amU CFVU M3C 2024-2025](#)